



**Dossier du BHI N° FO/599/01**

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA  
COMMISSION DES FINANCES 3/2013  
25 octobre 2013**

**REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
14 octobre 2013, BHI**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La réunion semestrielle du Comité restreint de la Commission des finances s'est tenue le 14 octobre 2013, au BHI, à Monaco, conformément à l'Article 14 du Règlement général. Le Comité de direction du BHI, la présidente de la Commission des finances, Mme Muriel NATALI-LAURE (Monaco) et le vice-président, M. Andrew MILLARD (RU), ont participé à la réunion. La commissaire aux comptes, Mme Pascale TARMAZZO du cabinet d'experts comptables Frank Morel, était également présente, ainsi que la responsable administration et finances du BHI (MFA), Mme Ghislaine FAUCHOIS. Les questions suivantes ont été présentées et discutées au cours de la réunion :

**Exécution du budget 2013**

2. L'exécution du budget 2013 a été examinée, sur la base du rapport financier interne mensuel de septembre. Le Comité de direction et MFA ont présenté la situation financière actuelle et ont indiqué que tous les aspects du budget progressaient de manière satisfaisante. Il a été noté que bien qu'il y ait encore un excédent important dans le budget de 2013 pour le fonds de renforcement des capacités, de nombreux événements en matière de renforcement des capacités étaient programmés pour le dernier trimestre de l'année. A l'avenir, on s'efforcera que davantage d'activités de renforcement des capacités soient exécutées plus tôt dans l'année.

**Situation du règlement des contributions des Etats membres**

3. La situation du règlement des contributions des Etats membres a été examinée. Il a été noté que les sommes reçues à la fin du mois de septembre représentaient 78,25% de la somme totale des contributions de l'année, soit un chiffre inférieur d'environ 2% au montant reçu l'année précédente à la même période.

4. Le règlement des contributions a été étroitement surveillé en 2013 et des relances ont été adressées aux Etats membres qui n'avaient pas réglé leurs comptes dans les deux mois suivant leur date de règlement habituelle.

**Etat du fonds de retraite interne de l'OHI**

5. L'état du Fonds de retraite interne de l'OHI (FRI) a été examiné. Il a été noté que l'évaluation actuarielle à la fin 2013 indiquait que 234 000 € supplémentaires seraient nécessaires, sur la base des taux actuels du marché, pour faire face aux engagements prévisionnels du fonds de retraite interne. Le montant des capitaux nécessaires pour faire face aux engagements prévisionnels du fonds de retraite est fortement influencé par les taux d'intérêt qui rémunèrent les capitaux du fonds ainsi que par la prévision de hausse du coût de la vie. Actuellement, tant que les taux d'intérêt demeurent peu élevés, l'évaluation actuarielle conclut à la nécessité de continuer à abonder les capitaux. Néanmoins, le Comité restreint de la Commission des finances a estimé qu'il était raisonnable d'adopter une vision à plus long terme et d'anticiper une certaine hausse des taux d'intérêt, à l'avenir. Pour cette raison, le comité restreint de la Commission des finances a décidé avec le Comité de direction de ne pas tenter de s'aligner sur les engagements issus de l'évaluation actuarielle à court terme mais de continuer à effectuer régulièrement

cette évaluation actuarielle en utilisant une fourchette de valeurs des taux d'intérêt possibles, afin de contrôler la situation.

### **Approbation de l'imputation de l'excédent budgétaire pour 2012**

6. Le Comité restreint de la Commission des finances a été informé que les Etats membres avaient approuvé les recommandations du Comité de direction concernant l'imputation de l'excédent budgétaire déclaré pour 2012.

### **Provision budgétaire pour retard de paiement des contributions**

7. Le Comité restreint a noté que ces dernières années, et dans la situation mondiale qui prévaut sur les plans politique et financier, certains Etats membres ont rencontré des difficultés pour régler leurs contributions en temps voulu. Ceci est dû au fait que certains Etats font à présent l'objet de différents embargos ou sanctions sur les transactions financières et bancaires, tandis que d'autres ont à faire face à des difficultés économiques à court terme. La réunion a convenu que la manière dont les embargos sont appliqués devait être traitée entre le Comité de direction et les autorités monégasques concernées, compte tenu des procédures plus simples dont bénéficient d'autres organisations internationales.

8. Jusqu'à présent, le budget annuel approuvé ne prévoyait ni retard ni défaut de paiement des contributions. Pour cette raison, le solde déclaré à la fin de chaque année ne reflétait pas la différence entre le revenu annuel disponible réel et les dépenses annuelles. La réunion a donc approuvé la nécessité d'inclure dans le futur une provision de ce type dans le budget annuel, plutôt que d'attendre plus de deux ans pour qu'un Etat soit suspendu et que les contributions dues soient classées en créances douteuses dans les comptes de l'OHI.

### **Approbation du programme de travail et du budget pour 2014**

9. Le Comité de direction a signalé qu'aucun commentaire négatif n'a été reçu concernant le projet de programme de travail et de budget pour 2014 diffusés sous couvert de la LCCF 02/2013. La réunion a approuvé la proposition du Comité de direction de réviser le projet de budget afin d'y inclure une provision pour retard de paiement des contributions et de rechercher l'approbation des Etats membres directement sans renvoyer la proposition devant la Commission des finances.

### **Principes directeurs pour les fonds de l'OHI**

10. Un projet de résolution de l'OHI sur les « Principes directeurs pour les fonds de l'OHI », présenté par le Comité de direction, a été discuté et approuvé par le Comité restreint. Le projet de résolution vise à fournir une présentation consolidée des objectifs des divers fonds exploités par le BHI pour le compte de l'OHI. Le projet de résolution sera diffusé aux Etats membres pour adoption en temps voulu.

### **Prochaine réunion**

11. La prochaine réunion du Comité restreint de la Commission des finances aura lieu au BHI, le 4 avril 2014.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Robert WARD  
Président

Copie à : Mme Muriel NATALI-LAURE (Monaco), présidente de la CF  
M. Andrew MILLARD (RU), vice-président de la CF.